

**DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**

Service de la  
Prévention des  
Pollutions et des  
Risques

Bureau de  
l'Environnement  
Industriel

19 Avenue FOCH  
BP 3718  
98846 NOUMEA  
CEDEX

Le directeur

à

Monsieur le gérant de la Sarl VAYA  
14 rue de l'observatoire – Motor Pool  
BP 8252  
98807 NOUMEA CEDEX

Nouméa, le

N° 2010- 18634/DENV

**Lettre remise contre accusé réception**

**Objet** : - situation administrative de votre exploitation au regard du livre IV, titre I du code de l'environnement de la Province Sud – Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et demande d'essai d'étanchéité de la STEP de l'immeuble « LE SAINT EVE », sis PK6 – commune de Nouméa.

**VI/Réf** : - dossier de déclaration reçu le 31 juillet 2009

**NI/Réf** : - courrier n° 2009-48192/DENV du 11 septembre 2009

Monsieur le gérant,

Par transmission visée en référence, je vous ai transmis l'avis de l'inspection des installations classées relatif à votre dossier de déclaration d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées cité en objet.

Le dossier présenté n'étant pas conforme aux exigences de la réglementation susvisée, notamment au regard des dispositions de l'article 414-3 du livre IV titre I du code de l'environnement, il ne peut faire en l'état l'objet d'un récépissé de déclaration.

Aussi, je renouvelle ma demande de régularisation de votre dossier en me faisant parvenir les éléments complémentaires sollicités sous le timbre du Bureau de l'Environnement Industriel de la direction de l'environnement.

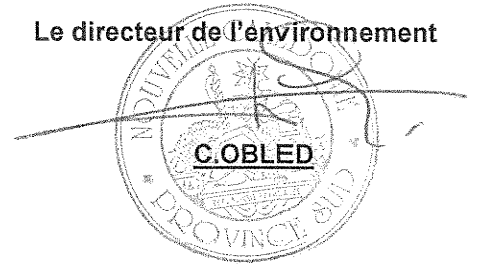
Je vous précise qu'en l'absence de réponse de votre part dans un délai de **deux mois**, je me verrai contraint de réitérer ma demande par voie de mise en demeure.

Par ailleurs, l'ouvrage de traitement que vous avez prévu étant de type MINIFLO, un essai d'étanchéité devra être effectué en présence de l'inspecteur des installations classées avant la mise en service et conformément aux règles du fascicule 81 titre II « conception et exécution d'installations d'épurations d'eaux usées ».

Par conséquent, je vous invite à prendre contact, avec \_\_\_\_\_ inspecteur des installations classées, afin de l'informer de la date de réalisation de cet essai d'étanchéité

Veillez agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

**Le directeur de l'environnement**



**Copies** : - DENV/BEI /IIC (EC)

**PJ** : - Délibération n°10277/DENV /SE du 30 avril 2009 fixant les prescriptions générales applicables aux stations d'épurations soumises à déclaration